

Versailles, le 30 juin 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le département des Yvelines placé en vigilance rouge canicule

Météo-France place le département des Yvelines en vigilance rouge canicule à compter de mardi 1er juillet 2025 à 12h. Cet épisode de chaleur intense nécessite une mobilisation renforcée de l'ensemble des services de l'État pour prévenir les risques sanitaires, en particulier pour les personnes les plus vulnérables.

Dans ce contexte, le préfet des Yvelines a réuni ce jour, à dix-huit heures l'ensemble des maires du département, après avoir tenu à midi, une réunion avec les services de l'État. L'objectif est de coordonner les actions de prévention et de protection de la population, également mis en œuvre par les établissements de santé, les structures médico-sociales, les entreprises et les associations.

Écoles : suspension des cours mais maintien de l'accueil

S'agissant des écoles, les parents peuvent garder leurs enfants à domicile lorsque cela est possible.

Les cours pourront être suspendus mais les écoles resteront ouvertes et une continuité de l'accueil sera assurée par l'éducation nationale.

Dans le cas où cela n'est matériellement pas possible compte tenu de la chaleur dans les locaux et l'absence de solution alternative d'accueil, la fermeture pourra être décidée par le maire ou le préfet après échange entre eux et le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN).

Une mobilisation collective pour protéger les plus fragiles

Face à cette situation exceptionnelle, le préfet des Yvelines appelle à la vigilance et à la solidarité de tous.

Les actions suivantes sont renforcées sur l'ensemble du territoire :

- L'augmentation des maraudes sociales, en lien avec les collectivités et les associations, afin d'identifier et d'accompagner les personnes les plus vulnérables, notamment les personnes sans abri ou isolées ;
- L'accès à l'eau est une priorité : les communes sont invitées à faciliter l'approvisionnement en eau potable (fontaines, brumisateurs, accès aux équipements publics climatisés) pour tous les habitants ;
- ***Chaque citoyen est invité à prendre soin de ses proches, de ses voisins et à signaler toute situation préoccupante.***

Manifestations et grands événements

Les grands événements et les manifestations sur la place publique pourront être restreintes ou interdites en fonction de la situation locale.

Feux de végétation : vigilance maximale demandée

Face au risque accru de feux de végétation, chacun est appelé à faire preuve de la plus grande vigilance :

- Ne jetez jamais de mégots au sol ni par la fenêtre d'un véhicule ;
- N'organisez aucun feu ni barbecue à proximité d'espaces naturels ;
- Signalez tout départ de feu en appelant le 18 ou le 112.

Les massifs forestiers restent accessibles au public. Il est strictement interdit de fumer dans les bois et forêts, y compris sur les sentiers.

Rappels des bons réflexes à adopter

Afin de limiter les effets de la chaleur sur la santé, il est recommandé à chacun d'adopter les gestes suivants :

- Rester au frais ou passer plusieurs heures par jour dans un lieu rafraîchi ;
- Boire régulièrement de l'eau, sans attendre d'avoir soif ;
- S'humidifier et se ventiler plusieurs fois par jour ;

- Fermer volets et fenêtres pendant les pics de chaleur ;
- Veiller sur les personnes isolées, âgées ou en situation de fragilité ;
- Éviter l'alcool et privilégier une alimentation légère et équilibrée ;
- Adapter ses activités physiques et supprimer les activités sportives.

Un numéro vert d'information est également à disposition du public jusqu'à la fin de l'épisode de canicule, de 9h à 19h : 0800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe en France métropolitaine).

En cas d'urgence, appelez immédiatement les secours

SAMU : 15 | Pompiers : 18 | Numéro européen : 112 | Appels d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes : 114

Contact presse : pref-communication@yvelines.gouv.fr